

Auvergne-Rhône-Alpes, première région française pour les sports olympiques d'hiver

Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes • n° 168 • Février 2026



En 2024, les habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes détiennent 60 580 licences sportives liées à la pratique d'un sport olympique d'hiver ; les licences de ski en constituent la grande majorité. Avec sept licences pour 1 000 habitants, la région se place au premier rang national. Les sports de glace se distinguent par une forte présence de jeunes filles, tandis que le hockey sur glace est largement masculin. À l'inverse de ces deux disciplines, le nombre de licences de ski est en recul.

Le ski, principal sport d'hiver de la région

En 2024, sur les 1 268 800 **licences annuelles** détenues par les habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes pour un sport olympique, 60 580 (soit 5 %) concernent les sports d'hiver ► **figure 1**. À titre de comparaison, les licences de football en représentent 22 % (283 200 licences). Les licences de ski, qui englobent le ski alpin, le ski nordique et le biathlon, constituent la grande majorité des licences hivernales (83 %, soit 50 190 licences). Les licences de sports d'hiver de la région représentent 42 % du total des licences de sports d'hiver de France métropolitaine contre 13 % des licences de l'ensemble des fédérations olympiques.

► 1. Nombre de licences par fédération de sport d'hiver en 2024

		Nombre de licences		Nombre de licences pour 1 000 habitants	
		Auvergne-Rhône-Alpes métropolitaine	France	Auvergne-Rhône-Alpes métropolitaine	France
Fédération française	des sports de glace	5 210	30 000	0,6	0,4
	de ski	50 190	89 920	6,2	1,3
	de hockey sur glace	5 180	23 940	0,6	0,4
Fédérations olympiques	de sports d'hiver	60 580	143 860	7,4	2,1
	totales	1 268 800	9 744 650	155,4	143,7

Source : Injep-Medes, recensement 2024 des licences et clubs pour le ministère en charge des sports.

Auvergne-Rhône-Alpes est ainsi la première région française en nombre de licences pour 1 000 habitants avec sept licences de sports d'hiver, devant Provence-Alpes-Côte d'Azur (3 %) et Bourgogne-Franche-Comté (2 %). Cette primauté régionale est principalement portée par la Fédération française de ski : la population d'Auvergne-Rhône-Alpes détient 56 % des licences nationales de ski. Ces dernières sont majoritairement souscrites par des résidents des départements alpins : Haute-Savoie, Savoie

et Isère. Ces départements concentrent une grande partie des domaines skiables de la région et de France. Ils représentent en effet un tiers des domaines français (34 %, soit 167 domaines). En incluant les autres départements, la région regroupe même près de la moitié des domaines skiables nationaux (48 %).

Cette forte concentration régionale est moins marquée pour les autres sports d'hiver. Les fédérations de hockey sur glace et de sports de glace, qui incluent les sports de patinage, le bobsleigh et le curling, représentent respectivement 17 % et 22 % du total des licences nationales. Les patinoires, infrastructures indispensables à la pratique de ces sports, sont réparties de manière beaucoup plus homogène sur le territoire national. Malgré cela, la région compte tout de même un quart des patinoires françaises (27 %, soit 43 patinoires), que l'on retrouve notamment dans les nombreuses stations de sports d'hiver des deux Savoie. Le nombre de licences n'est cependant pas proportionnel à celui des patinoires et semble davantage lié au développement de clubs locaux. C'est notamment le cas pour le hockey sur glace : la Haute-Savoie et l'Isère hébergent les clubs de Chamonix et de Grenoble tous deux présents en première division (Synerglaice ligue Magnus). Ces départements cumulent le plus grand nombre de licences.

► Encadré - Les Jeux olympiques (JO) d'hiver

Les Jeux olympiques (JO) d'hiver de 2026 se déroulent du 6 au 22 février à Milan et Cortina d'Ampezzo, dans le nord de l'Italie. La prochaine édition se tiendra en 2030 dans les Alpes françaises, et sera co-organisée par les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Lors de la précédente édition, à Pékin en 2022, la France a terminé à la 10^e place au tableau des médailles. Elle a notamment été portée par le succès du biathlon, sport qui représente la moitié des médailles françaises. Le développement des **fédérations sportives olympiques** facilite la préparation des athlètes aux JO. Les Fédérations françaises de ski, des sports de glace et de hockey sur glace sont les trois fédérations centrées sur les sports figurant aux JO d'hiver.

Des clubs de ski petits et nombreux

En 2024, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte 347 clubs de ski, soit 43 % des clubs de France métropolitaine, en lien avec le nombre important de domaines skiables. Les clubs de sports de glace et de hockey sur glace représentent une part moins élevée du total national puisqu'on en trouve respectivement 38 et 25, soit un quart des clubs de France métropolitaine pour ces fédérations.

Ces derniers, souvent associés à une patinoire, sont moins nombreux mais plus importants en termes de licenciés que les clubs de ski. Au niveau national, alors que le nombre moyen de licences par club de la fédération de ski est de 114, il est de 193 pour celle des sports de glace et de 216 pour celle de hockey sur glace (contre 137 licences en moyenne pour l'ensemble des fédérations olympiques). Dans cette discipline, on retrouve de très grands clubs français, comme les Brûleurs de Loups de Grenoble ou le Lyon Hockey Club, qui comptent tous deux plus de 500 licences et se classent dans le top 5 des clubs français en nombre de licences. Pour les sports de glace, les deux clubs de patinage de Lyon (Lyon glace patinage et le CSGL, Club des sports de glace de Lyon) occupent la deuxième et la troisième place du podium français du nombre de licences, derrière Paris. Huit des dix plus grands clubs de ski de France se trouvent en Auvergne-Rhône-Alpes, le plus important étant celui de l'Alpe d'Huez avec plus de 1 900 licences.

Les licences de sports de glace majoritairement souscrites par des jeunes filles

La Fédération française des sports de glace se distingue par le genre des licenciés, les femmes détenant 87 % des licences. Les disciplines de la danse sur glace et du patinage artistique représentent 88 % des 5 210 licences régionales de la fédération en 2024, des sports qui sont plébiscités par les femmes. Des disciplines plus mixtes, comme le curling ou le patinage de vitesse viennent ensuite, mais ne comptent que 150 licences chacune dans la région.

La souscription à une licence sportive, tous sports olympiques confondus, concerne majoritairement les enfants. Le nombre de licences pour l'ensemble des fédérations olympiques est de 384 pour 1 000 enfants de moins de 14 ans dans la région, contre 125 licences pour 1 000 adultes entre 21 et 55 ans. Cette prépondérance des enfants est particulièrement marquée pour les sports de glace où ils représentent la moitié des licences. Les filles de moins de 14 ans détiennent une licence de sport de glace sur deux et les jeunes femmes entre 14 et 20 ans en possèdent 22 %.

► Définitions

Constituées sous la forme d'association loi 1901, les **fédérations sportives** ont pour objet d'organiser et de gérer la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives, de l'activité de loisir au sport de haut niveau.

Les **fédérations olympiques** sont les 38 fédérations sportives organisant la pratique des sports représentés aux Jeux olympiques d'été et d'hiver.

Une **licence annuelle** est un titre de participation délivré par une fédération agréée moyennant une cotisation annuelle donnant accès aux activités organisées par la fédération ou ses structures affiliées pour l'ensemble de la saison. Elle se distingue des licences de plus courte durée, des autres titres de participation, et de la simple adhésion à un club sportif. Les licences annuelles peuvent donner accès à des pratiques compétitives, de loisirs, ou d'encadrement.

► Pour en savoir plus

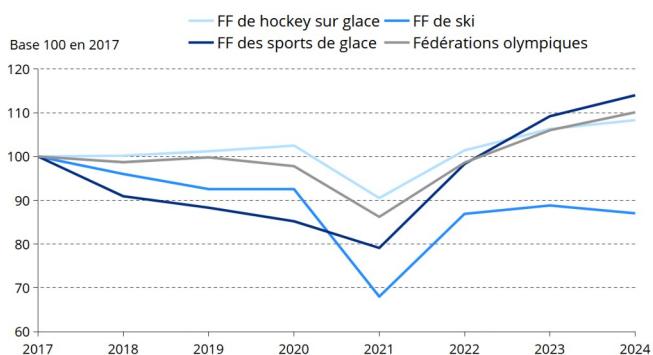
- **Leurs Y., Maury S.,** « *Pratiques sportives et licenciés en Auvergne-Rhône-Alpes : 2^e région pour la pratique sportive, mais 5^e pour l'inscription en fédération* », Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes n° 141, avril 2024.
- **Anne C., Casteran-Sacreste B., Maurox A. (Injep), Brunet L., Jollivet J., Levasseur S.,** « *Panorama des licences sportives dans les fédérations olympiques de Paris 2024* », Insee Première n° 1992, avril 2024.

À l'inverse, les hommes détiennent 82 % des licences de hockey sur glace. La Fédération française de ski est moins genrée : 62 % de licences masculines et 38 % de licences féminines, une répartition proche de celle observée pour l'ensemble des fédérations olympiques, où les hommes concentrent 66 % des licences.

Baisse du nombre de licences de ski, une dynamique inverse à celle des autres fédérations

Entre 2017 et 2021, le nombre de licences des fédérations de ski et de sports de glace diminue en Auvergne-Rhône-Alpes ► **figure 2**, atteignant un point bas en 2021, période de crise sanitaire qui a entraîné notamment la fermeture des remontées mécaniques. Le nombre de licences de ski se stabilise ensuite, tandis que celui des sports de glace repart à la hausse, dépassant même son niveau de 2017. La pratique des jeunes adultes entre 20 et 29 ans s'intensifie et porte notamment la dynamique des sports de glace entre 2017 et 2024. Dans le Rhône, premier département sur cette tranche d'âge, le nombre de licences a triplé en sept ans. Bien qu'également touché par la crise sanitaire, le nombre de licences de hockey sur glace progresse de manière continue dans la région depuis 2017. La trajectoire de cette fédération est proche de celle de l'ensemble des fédérations olympiques.●

► 2. Évolution du nombre de licences annuelles par fédération entre 2017 et 2024 en Auvergne-Rhône-Alpes



Note : La série pour la FF des sports de glace a été reconstituée sur le champ des licenciés, la fédération ayant remonté le nombre de licenciés avant 2023 et le nombre de licences annuelles depuis 2023.

Lecture : Le nombre de licences de la Fédération française de ski en Auvergne-Rhône-Alpes a diminué de 13 % en 2024 par rapport à 2017.

Source : Injep-Medes, recensement 2017-2024 des licences et clubs pour le ministère en charge des sports.

Timothée Barnouin, Alexandre Tillatte (Insee)

